

STAGES EN ENTREPRISES HORS ACADÉMIE Départs en 2024

Calendrier

Périodes de formation en entreprise pour un départ	Dates limite de remise des dossiers (avant 15h00)
1 ^{er} janvier 2024 – 31 mars 2024	20 novembre 2023
1 ^{er} avril 2024 – 31 juillet 2024	07 février 2024
1 ^{er} août 2024 – 31 décembre 2024	12 juin 2024

(1) les départs en juillet, en août, en décembre et en janvier sont exclusivement réservés aux apprentis.

Les projets de stages en entreprise hors académie devront être transmis **par courriel** à :
SEHA-des2@ac-reunion.fr

Dépôt des 3 exemplaires au **secrétariat de la DEPAP** - porte 161 ou par vaguemestre par courrier interne à la date indiquée. Tout dossier hors délai sera rejeté.